

A PLUS GENERATION 2
Société de placement à prépondérance immobilière à capital variable ("SPICAV")
à règles de fonctionnement allégées sans effet de levier
au capital social de 18 218 200 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 12 juin 2015 sous le n° SPI20150020
Siège social : 2 rue Dufrenoy - 75116 Paris
818 611 659 RCS Paris

(ci-après « la **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU 17 NOVEMBRE 2025**

[...]

- après avoir constaté que, par une décision de la collectivité des actionnaires en date du 15 octobre 2025, il a été décidé à l'unanimité, sous réserve de l'obtention de l'agrément de l'AMF :
- de proroger la durée de la Société pour une période de 3 années [...] ;
- la modification corrélative de l'article 5 des statuts de la société A PLUS GENERATION 2 ;
- [...]
- ainsi que de modifier les statuts en leurs articles 6.2, 9 24, 26 et 27, sous réserve de la modification effective de l'article 5 des statuts.

Prend acte que le 4 novembre 2025, l'AMF a délivré l'agrément visant à la mutation du produit consistant à proroger la durée de vie de la Société.

En conséquence, ainsi que des constatations préalablement réalisées ci-dessus, le Directeur Général de la Société constate :

- la levée de la condition suspensive concernant :
 - la prorogation de 3 ans de la durée de vie de la Société ;
 - la modification de l'article 5 des statuts de la Société ;
 - [...]
 - la modification des statuts en leurs articles 6.2, 9, 24, 26 et 27 ;
- la réalisation définitive des opérations listées ci-dessus et la modification des statuts avec effet ce jour.

[...]

Le Directeur Général, représentée par Monsieur Niels COURT-PAYEN donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

[...]

Certifié conforme

Le Directeur Général

La société de gestion A PLUS FINANCE,
Représentée par Monsieur Niels COURT PAYEN.

